



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 20630

Numéro SIREN : 527 478 804

Nom ou dénomination : OPSIONE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2017 sous le numéro de dépôt 93132

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 13-09-2017

N° DE DEPOT : 2017R093132

N° GESTION : 2010B20630

N° SIREN : 527478804

DENOMINATION : OPSIONE AUDIT

ADRESSE : 64 boulevard Malesherbes 75008 Paris

DATE D'ACTE : 28-07-2017

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de président

Opsione Audit
Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 64 bd Malesherbes 75008 Paris
527 478 804 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 28 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt-huit juillet, à 18 heures,

Les associés se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

• OPSIONE GROUP , propriétaire de Trente neuf mille cent quatre vingt une actions	39 181 actions
• Monsieur Gérard CATTAN , propriétaire de Une action	1 action
• Monsieur Maïr FERERES , propriétaire de Une action	1 action
• Monsieur Julien HERENBERG , propriétaire de Une action	1 action
• Monsieur Jean-Louis MULLENBACH , propriétaire de Une action	1 action
	39 185 actions

Monsieur Eric METZ, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Maïr FERERES.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et que l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts, les copies des lettres de convocation, la feuille de présence,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2016,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,



- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants, plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'Assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire

- « ... », *Du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire*
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Maïr FERERES, Président démissionnaire,
- Fin des mandats du directeur général et du directeur général délégué,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Remplacement du Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire par le commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire

« ... »

Du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme Monsieur Gérard CATTAN né le 10 septembre 1956 à Montreuil (93100) domicilié à Paris 8^{ème}, 36 rue de Monceau, en qualité de Président de la Société, sans limitation de durée, en remplacement de Monsieur Maïr FERERES, démissionnaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de ce que Monsieur Gérard CATTAN a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte que conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, les fonctions des Directeur Général et Directeur Général Délégué prennent fin à compter de la nomination du nouveau Président.



Sur proposition du Président nouvellement nommé, l'Assemblée Générale Extraordinaire nomme Monsieur Julien HERENBERG né le 25 janvier 1978 à Bourg la reine (92) domicilié à Paris 15^{ème}, 10 allée du Commandant Raynal en qualité de Directeur Général pour la durée des fonctions du Président.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de ce que Monsieur Julien HERENBERG a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Suite à la démission de Monsieur Eric METZ, commissaire aux comptes titulaire de la Société, l'Assemblée Générale prend acte de l'accession de plein droit du commissaire aux comptes suppléant – la société COMAUDITEX – aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Eric METZ pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, et décide de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant, la société COMAUDITEX n'étant pas unipersonnelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Copie certifiée conforme
A Paris, le ...28/07/..... 2017

Le Président

